

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 15 mars 2019 à 18h00 à la Mairie de Sainte-Juliette Sur Viaur

Nombre de Membres :

☞ En exercice : 14

☞ Présents : 12

Annie BOUSQUET, Evelyne BARNES, Hervé BURGUION, Aimé DAUSSE, Claude DELPOUX, Wilfrid DURAND, Serge GAYRARD, Nathalie JOURDAN, Alain POMIÉ, Olivier REBOIS, Alain TURLAN, Simon WOROU.

☞ Absent excusé : Carole NOAT, Christophe VERGNAT

☞ Procurations données : 2 - Carole NOAT à Olivier REBOIS, Christophe VERGNAT à Alain TURLAN

☞ Secrétaire de séance : Alain POMIÉ

☞ Date de la convocation : 05 mars 2019

Monsieur le maire propose de remonter à l'ordre du jour, trois délibérations, d'une part, l'approbation du montant du fonds de concours pour les travaux du cœur du village de Sainte Juliette sur Viaur, d'autre part la vente du lot n°7 du lotissement « les Agoustes » et pour finir l'approbation de la révision du schéma communal d'assainissement.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 18 décembre 2018, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de valider ce compte rendu.

Le conseil débute par les délibérations.

## ❖ Délibérations

Monsieur le Maire donne des explications sur les différentes lignes des comptes administratifs et quitte la séance pour le vote des comptes administratifs suivants.

Monsieur Alain POMIE présente les résultats des comptes administratifs de l'année 2018.

### 1. Vote des comptes administratifs Communal 10200

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	229 586.47 €	0.00 €	164 540.42 €	0.00 €	394 126.89 €
Opérations de l'exercice	86 161.39 €	73 818.30 €	453 632.62 €	435 292.49 €	539 794.01 €	509 110.79 €
<b>TOTAUX</b>	<b>86 161.39 €</b>	<b>303 404.77 €</b>	<b>453 632.62 €</b>	<b>599 832.91 €</b>	<b>539 794.01 €</b>	<b>903 237.68 €</b>
Résultats de clôture	0.00 €	217 243.38 €	0.00 €	146 200.29 €	0.00 €	363 443.67 €
Restes à réaliser	374 976.36 €	238 780.00 €			374 976.36 €	238 780.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>461 137.75 €</b>	<b>542 184.77 €</b>	<b>453 632.62 €</b>	<b>599 832.91 €</b>	<b>914 770.37 €</b>	<b>1 142 017.68 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>0.00 €</b>	<b>81 047.02 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>146 200.29 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>227 247.31 €</b>

Vote du compte administratif : Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

## 2. Vote des comptes administratifs « Multiservices Sainte Juliette » 10201

	Investissement		Fonctionnement			Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	
Résultats reportés	1 304.22 €	0.00 €	0.00 €	4 365.61 €	1 304.22 €	4 365.61 €	
Opérations de l'exercice	48 443.17 €	65 984.33 €	15 092.80 €	14 330.39 €	63 535.97 €	80 314.72 €	
<b>TOTAUX</b>	49 747.39 €	65 984.33 €	15 092.80 €	18 696.00 €	64 840.19 €	84 680.33 €	
Résultats de clôture	0.00 €	16 236.94 €	0.00 €	3 603.20 €	0.00 €	19 840.14 €	
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €	
Intégrations de budgets							
<b>TOTAUX CUMULES</b>	49 747.39 €	65 984.33 €	15 092.80 €	18 696.00 €	64 840.19 €	84 680.33 €	
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	0.00 €	16 236.94 €	0.00 €	3 603.20 €	0.00 €	19 840.14 €	

Vote du compte administratif : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

## 3. Vote des comptes administratifs du service assainissement 10202

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00 €	126 482.25 €	14 000.52 €	0.00 €	14 000.52 €	126 482.25 €
Opérations de l'exercice	38 057.27 €	38 253.62 €	38 192.32 €	51 779.32 €	76 249.59 €	90 032.94 €
<b>TOTAUX</b>	38 057.27 €	164 735.87 €	52 192.84 €	51 779.32 €	90 250.11 €	216 515.19 €
Résultats de clôture	0.00 €	126 678.60 €	413.52 €	0.00 €	0.00 €	126 265.08 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
<b>TOTAUX CUMULES</b>	38 057.27 €	164 735.87 €	52 192.84 €	51 779.32 €	90 250.11 €	216 515.19 €
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	0.00 €	126 678.60 €	413.52 €	0.00 €	0.00 €	126 265.08 €

Vote du compte administratif : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

## 4. Vote des comptes administratifs du lotissement « Les Hauts de l'Espailou » 10203

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	108 150.92 €	0.00 €	14 587.34 €	0.00 €	122 738.26 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAUX</b>	108 150.92 €	0.00 €	14 587.34 €	0.00 €	122 738.26 €	0.00 €
Résultats de clôture	108 150.92 €	0.00 €	14 587.34 €	0.00 €	122 738.26 €	0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
Intégrations de budgets						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	108 150.92 €	0.00 €	14 587.34 €	0.00 €	122 738.26 €	0.00 €
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	108 150.92 €	0.00 €	14 587.34 €	0.00 €	122 738.26 €	0.00 €

Vote du compte administratif : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

## 5. Vote des comptes administratifs du lotissement « Les Agoustes» 10204

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	440 187.97 €	0.00 €	0.42 €	0.00 €	440 188.39 €	0.00 €
Opérations de l'exercice	342 853.12 €	440 187.97 €	442 113.14 €	463 382.29 €	784 966.26 €	903 570.26 €
<b>TOTAUX</b>	<b>783 041.09 €</b>	<b>440 187.97 €</b>	<b>442 113.56 €</b>	<b>463 382.29 €</b>	<b>1 225 154.65 €</b>	<b>903 570.26 €</b>
Résultats de clôture	342 853.12 €	0.00 €	0.00 €	21 268.73 €	321 584.39 €	0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €			0.00 €	0.00 €
Intégrations de budgets						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>783 041.09 €</b>	<b>440 187.97 €</b>	<b>442 113.56 €</b>	<b>463 382.29 €</b>	<b>1 225 154.65 €</b>	<b>903 570.26 €</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>	<b>342 853.12 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>21 268.73 €</b>	<b>321 584.39 €</b>	<b>0.00 €</b>

Vote du compte administratif : Pour : 11      Contre : 0      Abstention : 0

## 6. Approbation des comptes de gestion 2018 : Commune – Assainissement – Multiservices – lotissement les hauts de l'Espailou – lotissement les Agoustes

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs pour l'exercice 2018, de la commune, de l'assainissement, du multiservices et des lotissements « les Hauts de l'Espailou » et « les Agoustes », et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuver les comptes administratifs de l'exercice 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant, que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve** les comptes de gestion pour l'exercice 2018 de la commune, de l'assainissement, du multiservices et des lotissements « les Hauts de l'Espailou » et « les Agoustes ». Ces comptes de gestion visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

### ❖ Affectation des résultats des budgets 10200, 10201 et 10202

Monsieur le Maire propose d'affecter, sur l'exercice 2019, les résultats constatés des comptes administratifs 2018 comme suit :

## 7. Budget communal 10200

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFEC DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	229 586.47 €		-12 343.09 €	374 976.36 €	-136 196.36 €	81 047.02 €
				238 780.00 €		
FONCT	164 540.42 €		-18 340.13 €	Recettes		146 200.29 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>		<b>146 200.29 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		146 200.29 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)		217 243.38 €
Total affecté au c/ 1068 :		0.00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>		
Déficit d'investissement à reporter (ligne 001)		0.00 €
Déficit de fonctionnement à reporter (ligne 002)		0.00 €

## 8. Budget Multiservices 10201

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFEC DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-1 304.22 €		17 541.16 €	0.00 €	0.00 €	16 236.94 €
				0.00 €		
FONCT	4 365.61 €	0.00 €	-762.41 €	Recettes		3 603.20 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>		<b>3 603.20 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		3 603.20 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)		16 236.94 €
Total affecté au c/ 1068 :		0.00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>		
Déficit d'investissement à reporter (ligne 001)		0.00 €
Déficit de fonctionnement à reporter (ligne 002)		0.00 €

## 9. Budget assainissement 10202

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTES A REALISER 2018	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses 0.00 €		
INVEST	126 482.25 €		196.35 €	0.00 €	0.00 €	126 678.60 €
				Recettes		
FONCT	-14 000.52 €	0.00 €	13 587.00 €			-413.52 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2018	0.00 €
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté d'investissement (ligne 001)		126 678.60 €
Total affecté au c/ 1068 :		0.00 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>		
<b>31/12/2018</b>		
Déficit d'investissement à reporter (ligne 001)		0.00 €
Déficit de fonctionnement à reporter (ligne 002)		-413.52 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, accepte les affectations de résultats comme susvisées.

## 10. Vote du taux des taxes directes locales pour l'année 2019

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 :

<b>Taxes directes locales</b>	<b>Taux d'imposition 2019</b>
Taxe d'habitation	9.30
Taxe foncière (bâti)	17.35
Taxe foncière (non bâti)	75.50

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer le taux des taxes locales pour l'année 2019 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

## 11. Subventions aux associations

Monsieur le Maire expose les demandes de subventions des associations au conseil municipal. Monsieur Dausse demande une augmentation de 100 Euros pour les quilles du Piboul portant la subvention à 700 Euros. Après un tour de table, l'augmentation est accordée. Les subventions aux associations sont votées comme suit :

ADMR	200,00 €
Club de Peinture du Céor	50,00 €
Prévention routière	50,00 €
Quilles Le Piboul	700,00 €
Lévézou Ségala Aveyron LSA XV (Rugby)	1.000,00 €
Subvention à attribuer	200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 200,00 €</b>

**Après en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, décident :**

- ✓ De verser les subventions aux associations citées ci-dessus avec les montants correspondants,
- ✓ Que les sommes ici prévues seront celles retenues pour le budget primitif communal 2019,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à ces opérations.

## 12. Création postes emplois saisonniers

Monsieur le Maire propose la création de 2 postes d'agents contractuels dans le grade de la filière technique, afin de faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, pour une période de 2 mois allant du 01 juillet 2019 au 31 août 2019 inclus. Ces agents assureront des fonctions d'adjoints techniques à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17 heures 50. Ce temps de travail pourra être complété par des heures complémentaires ou supplémentaires si besoin.

- La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut d'adjoint technique au 1er échelon. Les congés seront payés en sus au taux de 10 %.
- Les arrêtés de nomination seront établis au fur et à mesure des embauches successives
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget 2019.

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents décide :**

- **De créer** 2 postes d'agents contractuels à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17 heures 50 pour l'été 2019 aux conditions ci-dessus énoncées.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions liées à cette délibération et à signer les documents y afférents.

## 13. Médecine professionnelle et préventive

Monsieur le maire informe qu'une convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive doit être établie.

Comme les modalités de fonctionnement et de financement du Service de Médecine Professionnelle et Préventive évoluent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, il y a lieu de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération. La collectivité n'envisage pas d'assurer la gestion de ce service et à l'obligation d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

**Après en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, décident :**

- **De confier** la responsabilité du service de Médecine Professionnelle et Préventive à laquelle sont soumis les agents de notre collectivité au Centre de Gestion de l'AVEYRON
- **D'autoriser** Monsieur le maire à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans.
- **De régler** au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

#### **14. Participation financière au projet Polygone**

Monsieur le maire fait part au Conseil Municipal du projet de la société POLYGONE déjà acté par la délibération 2017/048. La société bénéficie à titre de mise à disposition de la part de la commune, de la parcelle B 912, d'une superficie de 1312 m<sup>2</sup>, du lotissement Les Agoustes afin de construire deux pavillons.

Dans la délibération du 27 juin 2017, il a été accordé à Polygone l'exonération de la taxe de raccordement pour permettre l'équilibre du projet Polygone sur le lotissement les Agoustes.

La Société nous demande une participation aux travaux de finition, à savoir l'engazonnement et les clôtures. Le devis, établi par leur soin, s'élève à 14 085 €uros. Ce devis comprend les travaux d'engazonnement, de revêtement, de remblaiement et de clôture grillagée.

Monsieur le maire propose de prendre en charge une partie des travaux, notamment l'engazonnement ainsi que la clôture grillagée. Ceci pour soutenir le projet de la société Polygones dans sa politique d'habitats sociaux, qui devrait nous amener deux familles en plus sur la commune.

**Après en avoir délibéré, les élus, à 13 voix pour et 1 contre décident :**

- ✓ **D'effectuer** les travaux d'engazonnement
- ✓ **De payer** la clôture grillagée selon le devis de l'entreprise Catusse.
- ✓ **De confier** toutes délégations de pouvoir et de signature à Monsieur le Maire pour s'occuper des formalités

#### **15. Utilisation de la ligne CCAS : Aides Sociale**

Monsieur le Maire annonce qu'il a reçu une famille en difficulté financière ponctuelle.

Après avoir réuni les adjoints pour évoquer la possibilité d'une action sociale et suite l'avis favorable des membres du conseil des adjoints, Monsieur le Maire propose :

- ✓ La prise en charge de 3 mois de loyer d'un montant de 265.84 € chacun soit 797.52 € d'aide attribuée pour aider cette famille.
- ✓ Et précise que la famille en question ne touchera pas la somme attribuée, mais 3 mois de loyer seront soldés avec la ligne CCAS du budget principal.

**Après en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, décident :**

- ✓ **Approuver** l'octroi de 797.52 € d'aides sociales,

- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à prendre en charge ces dépenses par le budget principal de la Commune à l'article 6713.

## **16. : Plan Local d'Urbanisme Délibération de principe**

Monsieur le Maire informe le conseil que la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est prononcée favorablement pour l'ouverture à l'urbanisme des parcelles demandées dans notre projet PLU acté par la délibération du 5 décembre 2014 avant que la compétence ne soit transférée au Pays Ségali Communauté, à savoir :

- La zone de 0.32 Hectare de la parcelle OB 879 au sud-ouest du bourg. C'est la parcelle en continuité du lotissement du Hauts de L'Espailou pour un futur projet du lotissement.
- La parcelle de 0.75 Hectare OB 447 en continuité de la ZA de la Crouzette afin d'agrandir cette zone d'activité.
- La parcelle OB 3557 de 0.23 Hectare au nord du Bourg sur la route de Puech Mège avec l'obligation d'établir deux maisons sur cette parcelle, où nous maîtrisons le foncier.

Monsieur le maire précise qu'outre ces dérogations, la souplesse apportée dans le règlement de ce PLU est une chance d'attractivité pour notre commune.

Il rappelle qu'il appartient toutefois au Pays Ségali Communauté d'approuver ce Plan Local d'Urbanisme. Il sera acté le 24 mars lors d'une prochaine réunion du conseil communautaire puisque la compétence aménagement du territoire a été transférée à la communauté de communes avec la loi NOTRÉ.

Monsieur le maire propose de délibérer, en faveur de la traçabilité dans nos délibérations.

**Après avoir eu cette information, les élus, à l'unanimité, décident :**

- ✓ **D'approuver** cette information.

## **17. Approbation du montant du fonds de concours pour les travaux du cœur du village de Sainte Juliette sur Viaur**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération prise par le Conseil Communautaire, approuvant le fonds de concours apporté par la PSC à la commune concernant la réalisation des travaux du cœur du village.

Monsieur Dausse exprime sa réserve sur l'attribution de ce fonds de concours puisqu'il y aura moins de voiries faites. M. Le Maire a rappelé à M. Dausse que depuis le début du mandat, il a toujours été favorable à la réalisation des travaux de voirie et que ce fonds de concours a été acté depuis 2014 dans le plan de financement qu'il a lui-même validé. Étant donné que les travaux de la rue Célestin Boudou font partie du projet cœur de village, le fonds de concours servira à faire la voirie de celle-ci qui aurait dû être prise en charge par la communauté de communes dans son programme de voirie communautaire.

Conformément à la Loi, le fonds de concours ne doit pas dépasser le montant de l'autofinancement de la commune. Le programme de ces travaux de rues de compétence communale s'élève à **367 875.50 € HT** dont **130 516.60 €** d'autofinancement ;

Le fonds de concours de la communauté de commune devrait s'élever à 40 000 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir valider ce fonds de concours de la Communauté à la Commune pour le financement des travaux du cœur du village de Sainte Juliette sur Viaur.

Le Conseil Municipal

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu l'article 186 autorisant le versement de fonds de concours d'un EPCI à fiscalité propre vers ses communes membres, et inversement ;

Considérant que la loi autorise à une communauté de communes de cofinancer une commune membre (aussi bien des dépenses de fonctionnement que des dépenses d'investissement), mais qui ne peut excéder la part du financement assurée,

Vu le projet d'investissement de la Commune sur les travaux du cœur du village (compétence communale) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire approuvant de manière concordante, ce fonds de concours

### **Après en avoir délibéré, les élus, par 13 voix pour et 1 abstention, décident**

- **De solliciter** un fonds de concours auprès de la PSC pour la réalisation des travaux du cœur de village d'un montant de 40 000 €
- **Charge** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

### **18. Vente du lot n°7 du lotissement « les Agoustes » et délégations consenties au maire pour ladite vente**

**Monsieur le Maire** fait part aux élus de la demande d'acquisition formulée par Madame Marthe LOUVET et Monsieur Grégory LOUVET, portant sur le lot n°7 (sept), parcelle B 911, d'une superficie de 1203 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 55 € TTC le m<sup>2</sup>.

**Monsieur le Maire** demande aux élus de donner leur avis sur la demande d'acquisition et de l'habiliter à procéder à toutes les formalités nécessaires pour l'établissement de l'acte de vente à venir dans le cas où ils y seraient favorables.

### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents décide :**

- **De vendre** le lot n°7 (sept), parcelle B 911, d'une superficie de 1203 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 55 € TTC le m<sup>2</sup> à Madame Marthe LOUVET et Monsieur Grégory LOUVET.
- **De confier** toutes délégations de pouvoir et de signature à Monsieur le Maire pour s'occuper des formalités nécessaires à la signature de l'acte de vente.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions liées à cette délibération et à signer les documents y afférents.

### **19. Approbation de la révision du schéma communal d'assainissement**

Monsieur le Maire informe le que le commissaire enquêteur a, en date du 13 juillet 2018, rendu ses conclusions et émet un avis favorable à l'élaboration du plan de zonage d'assainissement tel que présenté à l'enquête

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'approuver le plan de zonage d'assainissement tel que présenté à l'enquête publique,

## **❖ Questions diverses**

Les questions diverses n'ont pas pu être abordées étant donné que la séance a durée plus que prévu.

Levé de séance 20h45